



SOYEZ GÉANTS!

27, 28 et 29 septembre 2017

LILLE - 72^e CONGRÈS



sage

Vous invite à participer à la 2^{ème} édition de

KART'experts

Le mardi 26 septembre 2017 à partir de 14 heures

Sur le Circuit International du Hainaut à Rouvignies (proche Valenciennes)



PROGRAMME

- **14h** : Café d'accueil, équipement, briefing
- Nombre de participants : 50 à 60 pilotes
- Nombre d'équipages : environ 15 teams de 3 à 5 pilotes, dont 1 ou 2 teams par région
- **15h** : Essais libres et qualificatifs (30 minutes, relais libres)
- **15h45** : Préfinale (1h30, 4 relais minimum)
- **17h30** : Finale (1h30, 4 relais minimum)
- **19h** : Arrivée de la course en nocturne
- **19h30** : Podium et remise des prix par notre partenaire exclusif Sage Experts-Comptables
- Et pour ceux qui souhaitent prolonger, un dîner sera organisé au sein du restaurant de la piste.



72^e Congrès de l'Ordre
des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille



SOYEZ GÉANTS !

27, 28 et 29 septembre 2017
LILLE - 72^e CONGRÈS
ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Lille Nord Pas-de-Calais

**Chers consœurs, chers confrères, chers experts-comptables stagiaires,
Pour la 2^e fois après DIJON en 2013, participez à une vraie course de karting tout en vous amusant !**

Prenez le volant d'un kart 2017 Sodi 390cc de 14ch et atteignez les 100 Km/h.



Inscrivez dès à présent votre team de 3 à 5 co-équipiers !

Situé à Rouvignies, le circuit est à proximité des grandes villes de la région : Valenciennes (5 mn), Cambrai, Douai et Lille (20 mn), il est également situé à moins de 2h de Paris.

D'une longueur de 800 m, le Circuit International du Hainaut est homologué FFSA et possède la particularité d'avoir un important dénivelé, ce qui procure des sensations encore plus fortes qu'un tracé classique.

Composez votre team de 3 à 5 pilotes et contactez le conseil régional de Lille pour vous inscrire :
secretariat@oec-npc.com ou 03 20 15 80 80

Découvrez la piste sur le site <http://www.dks-motors.com>





BULLETIN D'INSCRIPTION

KART'EXPERTS 2017

Envoyez votre inscription par courrier ou courriel à :

CROEC Lille NPDC – KARTING 2017

10 RUE DE TENREMONDE – 59040 LILLE CEDEX

Courriel : secretariat@oec-npc.com

TEL : 03 20 15 80 80 - FAX : 03 20 15 80 81

NOM DU TEAM :

Pilotes (3 à 5 par team)	Nom	Prénom	N° d'inscription à l'Ordre ou statut au sein du cabinet	Tél.	Mail
Pilote 1					
Pilote 2					
Pilote 3					
Pilote 4					
Pilote 5					

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PILOTE N°1 REFERENT A COMPLETER

Nom, prénom, cabinet :

N° téléphone et courriel :

Adresse :

Date et signature :

Contrepartie financière et conditions générales :

Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans le versement de la somme de **50 euros** par équipe ([règlement par chèque à l'ordre du CROEC – KARTING 2017](#)).

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables du Nord Pas-de-Calais attire l'attention des participants sur le fait qu'ils n'assurent que leur propre responsabilité civile et qu'il incombe aux participants de supporter leurs propres risques.

Les participants abandonnent leur droit à l'image pour la durée de la Course. Cette feuille doit être présentée à tous les membres de l'équipe.

REGLEMENT

Article 1 : Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables de la région Nord Pas-de-Calais et la société DKS Motors organisent cette épreuve de karting loisir sur sa piste extérieure.

Article 2 : Cette course est ouverte à tout expert-comptable ou expert-comptable stagiaire.

Article 3 : Cette course aura lieu le mardi 26 septembre 2017 à partir de 14 heures.

Article 4 : Les karts utilisés seront des Sodi 2017 équipés d'un moteur Honda 390 cc.

Article 5 : Le tarif pour cette course est fixé à 50 euros par équipe. La date limite d'engagement de chaque team est fixée au mardi 5 septembre 2017 s'il reste des places. Après ce délai aucun engagement ne sera garanti.

Article 6 : Pour cette course, chaque équipe doit être composée d'un minimum de 3 pilotes.

Article 7 : Le poids des pilotes sera mesuré en début d'épreuve. Une moyenne sera calculée et les karts seront lestés afin de garantir une équité de poids pour tous les teams.

Article 8 : Le présent bulletin de participation complet doit être accompagné d'un chèque d'engagement de 50 euros à l'Ordre du Conseil Régional de l'Ordre du NPDC « karting 2017 ». Toute réservation sera considérée comme définitive et non remboursable.

Article 9 : Chaque pilote devra avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, l'accepter dans son intégralité et s'engager à le respecter. Il s'engage par ailleurs à adopter tout au long de l'épreuve tant sur la piste, qu'en dehors, un comportement conforme à l'esprit convivial de cette course.

Article 10 : Sera exclu de l'épreuve sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, tout pilote ou toute équipe qui ne remplirait pas ces conditions et ne respecterait pas ce règlement.

Article 11 : Le non-respect des règles et consignes de sécurité donnera lieu à une ou des pénalités de 30 secondes, le chef de piste est autorisé à exclure une équipe ayant un comportement incorrect.

Article 12 : DKS Motors met à disposition de chaque pilote un équipement complet (combinaison, cagoule jetable et casque intégral)

Article 13 : La course se déroulera sur la piste de compétition de 800 mètres, même par temps de pluie. DKS Motors se réserve le droit de réduire la durée de la course en cas de conditions climatiques extrêmes.

Article 14 : Chaque équipe organise ses relais à sa convenance, à condition d'effectuer un minimum de 4 relais (3 arrêts) dans chaque manche d'1h30.

Article 15 : En cas de problème sur le kart pendant les essais et/ou la course, un kart de remplacement sera fourni s'il s'agit d'un ennui ne découlant pas d'une faute de pilotage. Si l'arrêt est dû à une détérioration relative à une faute, le pilote devra attendre la réparation de son kart. Le chef de piste est la seule personne pouvant juger de la faute commise, sa décision est irrévocable et sans appel.

Article 16 : Il est interdit de fumer dans la voie des stands. L'accès à cette voie est réservé aux pilotes. La circulation des karts dans les stands se fait au ralenti. Toute vitesse jugée excessive par le commissaire de piste sera automatiquement sanctionnée par une pénalité de 30 secondes.

Article 17 : DKS Motors se réserve le droit de modifier ou de remplacer un ou plusieurs articles de ce règlement.

Article 18 : En plus de tous ces articles concernant la réglementation de la course, chaque équipe et pilote s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur place, ainsi que les consignes données par le chef de piste lors du briefing de sécurité.

Article 19 : Afin de pouvoir participer à l'évènement, chaque participant devra remettre la déclaration de bonne santé (pré-remplie ou remplissable sur place), présenter sa pièce d'identité et assister au briefing de sécurité.

Article 20 : Les essais libres et qualifications dureront 30 minutes. Le nombre de passages aux stands est totalement libre. Un classement sera établi à l'issue de cette séance.

Article 21 : La première manche (pré-finale) durera 1h30. Le départ sera donné en fonction du résultat des qualifications. Le nombre de relais minimum est fixé à 4 (3 passages aux stands minimum). A l'issue de cette manche, un classement sera établi permettant de déterminer l'ordre de départ de la finale.

Article 22 : La deuxième manche (finale) durera 1h30. Le départ sera donné en fonction du résultat de la première manche. Le nombre de relais minimum est fixé à 4 (3 passages aux stands minimum). A l'issue de la finale, le classement définitif sera établi et sera suivi de la cérémonie du podium et de la remise des prix (surprises).

Déclaration de bonne santé

Nous conseillons à chaque pilote de faire une visite médicale avant le début de la compétition.

Chaque participant doit remettre au plus tard le jour de la compétition la déclaration suivante signée :

Je soussigné(e), déclare être majeur(e), être en bonne santé et n'être atteint(e) d'aucune contre-indication à la pratique du karting.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité notifiées.

Numéro de pièce d'identité :

Fait à le

Signature

Précédée de la mention «lu et approuvé»